|  |  |
| --- | --- |
|  | Dès 1941, le président américain Roosevelt et le Premier ministre britannique Winston Churchill signent la Charte de l'Atlantique. Celle-ci prépare la coalition anglo-américaine face au nazisme mais elle pose également les bases d'une nouvelle politique mondiale en réaffirmant les principes du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Au cœur du document apparaît pour la première fois le terme de « Nations Unies ». Cette charte sert de socle à un nouveau texte, en 1942, la « Déclaration des Nations Unies » : les pays alliés, avec en particulier l'URSS et la Chine, s'engagent à rester unis dans l'effort de guerre, mais également à garantir la paix dès que l'Allemagne et le Japon auront été vaincus. La construction du projet se poursuit avec une conférence organisée à Dumbarton Oaks, dans la banlieue de Washington, en octobre 1944. Elle réunit Anglais, Américains, Soviétiques et Chinois. Les grandes lignes du fonctionnement de la future organisation y sont fixées. La France, bien que battue, obtient l'assurance d'y jouer un rôle majeur. Il faut ensuite attendre la fin du conflit pour que le projet aboutisse et pour que soit affirmée la volonté de garantir la paix internationale en favorisant le rôle de la diplomatie. Du mois d'avril au mois de juin 1945 se tient à San Francisco une dernière conférence où sont réunis les 51 pays. La Charte des Nations Unies est votée à l'unanimité. Elle institue la création d'une assemblée mondiale où tous les pays souverains seront représentés. L'Union Soviétique est un peu réticente envers un projet qui lui semble un peu trop favoriser le principe du libre-échange capitaliste. L'Afrique et une bonne partie de l'Asie, encore colonisées, ne sont pas invitées mais, au final, l'Organisation des Nations Unies naît dans un climat enthousiaste. |
|  | La vocation première de l'ONU est de maintenir la paix dans le monde. Cet objectif général se double d'actions qui ont pour but de faciliter et d'assurer cette sécurité collective. Il s'agit de favoriser les relations amicales entre les nations, de les aider à travailler ensemble pour améliorer le sort des populations. Il faut permettre aux États de lutter contre les maladies, la faim, l'analphabétisme et encourager les droits et libertés de chacun. L'ONU se consacre également de plus en plus aux problèmes qui touchent aux enjeux du développement parmi lesquels le développement durable et la question de l'environnement, le secours aux populations (réfugiés politiques, catastrophes naturelles, santé), la promotion de la démocratie et des droits de l'homme. Dans cette perspective, l'ONU rédige et adopte en 1948 une Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH). C'est la veuve du président américain Roosevelt qui préside son comité de rédaction. Le texte final est rédigé par le Français René Cassin et adopté le 10 décembre 1948, avec les abstentions de 8 pays mais sans aucune contestation. |
|  | L'Assemblée Générale joue le rôle d'un pouvoir législatif. Elle réunit tous les représentants des États membres : 51 pays sont représentés en 1945, 193 en 2011. Chaque pays dispose d'une voix. Elle se réunit une fois par an pour délibérer sur des questions touchant à la paix, à la sécurité internationale. Elle vote des résolutions, mais ne peut les imposer. Cette assemblée est également chargée de l'admission des nouveaux membres et des questions budgétaires. Elle peut, si l'actualité l'exige, se réunir en session extraordinaire pour discuter d'un sujet urgent. Pour l'aider dans ses travaux, l'Assemblée a créé un certain nombre de groupes d'experts, de commissions ou de conseils qui présentent leurs recommandations sous forme de projets, de résolutions qui sont ensuite examinées lors des réunions plénières. Cette Assemblée générale représente enfin une tribune où des hommes d'États, des figures emblématiques du monde politique, religieux ou de mouvements sociaux peuvent s'exprimer devant le monde entier. Le véritable pouvoir de l'ONU est entre les mains du Conseil de Sécurité qui est l'organe exécutif de l'institution. Il est formé de 5 membres permanents : les États-Unis, la Grande-Bretagne, l'URSS (la Russie depuis 1991), la Chine et la France. Il s'agit des vainqueurs de la Seconde Guerre mondiale. La France, malgré la collaboration du régime de Vichy, est parvenue à s'imposer dans ce conseil grâce à la pression exercée par le Gouvernement provisoire de la République française du Général de Gaulle. Ces membres permanents disposent du droit de veto qui peut bloquer toute décision du Conseil de Sécurité. À ces 5 membres permanents, il faut ajouter des membres élus pour 2 ans : ils sont 6 en 1945, 10 de nos jours. Ce Conseil décide des sanctions à appliquer contre ceux qui ne respectent pas les règles internationales fixées par la Charte. Ces sanctions vont de simples avertissements aux sanctions économiques tels que les embargos, jusqu'à l'utilisation de la force armée. Celle-ci nécessite l'accord des 5 membres permanents du Conseil. Le dernier rouage de l'ONU est le Secrétaire Général élu pour 5 ans par l'Assemblée Générale et qui est rééligible. Il est toujours choisi parmi les pays qui ne sont pas de grandes puissances. Il ne dispose pas de pouvoir de décision, il est surtout chargé de veiller à l'application des mesures prises par l'organisation. Il incarne cependant l'ONU et il bénéficie d'une réelle influence auprès des gouvernements étrangers. À ces trois institutions majeures, il convient d'ajouter un grand nombre d'institutions spécialisées qui sont chargées de missions précises : l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) ou encore l'Unicef pour l'enfance, l'alphabétisation... Le pouvoir judiciaire est lui incarné par une cour internationale de justice et une cour pénale internationale créées en 1998. |